



Le groupe de travail foncier de la société civile valide la note de contribution au projet de loi modifiant et complétant la loi n°73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés, telle que modifiée par la loi n°80-008 du 18 juillet 1980

Dans le cadre d'appui au processus de la réforme foncière conduit par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo depuis 2012, L'IRI-RDC a participé à une réunion de travail sur les outils de la revue légale de concession foncière de plus de cinq (05) hectares et la validation de la note de contribution au projet de loi modifiant la loi en vigueur lancée depuis 2023. Ladite réunion a été organisée par le Groupe de travail thématique 5 de la Société civile à travers le Centre d'Appui à la Gestion Durable des Forêts Tropicales, CAGDFT en sigle, du 18 au 19 juin 2024.

La rencontre a connu la présence de 21 participants parmi lesquels les délégués des Organisations de la Société civile, du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, le Ministère de la Décentralisation et Affaires coutumières et le Ministère des Affaires foncières à travers la Commission Nationale des Reformes Foncières, CONAREF en sigle.

L'objectif de cette activité était de contribuer à la réforme foncière à travers les appuis techniques dans le processus de la revue légale et la promotion des droits des COLO/PAP dans le projet de loi foncière.

Au cours de cette activité, il s'agissait de: Faciliter le partage d'informations entre



les acteurs étatiques et non étatiques sur l'évolution du processus de la réforme foncière en général et la révision de la loi foncière en vigueur en particulier ; Faciliter les échanges sur les différents modèles d'outils produits par la CONAREF, particulièrement ceux de la revue légale; ets » Enrichir, actualiser et valider le cas échéant, la note argumentaire de proposition d'amendements de la loi foncière.

A l'issue de ces travaux, l'on peut retenir que : (a) la Société Civile a été informée sur l'évolution de la réforme foncière en général et la révision de la loi foncière en vigueur en particulier. Sur ce, le délégué de la CONAREF a fait savoir que le projet de loi devra être réintroduit par la Première Ministre au niveau du parlement. Une séance de travail est prévue entre la CONAREF et les Conseillers de la Ministre actuelle en charge des Affaires foncières pour appropriation et mise à jour sur le processus. (b) Les différents outils modèles produits par la CONAREF sont présentés, particulièrement ceux de la revue légale pour commentaires des experts de la Société civile. (c) La note de contribution des Organisations de la Société Civile au projet de loi foncière a été enrichie, actualisée et validée par les experts de la Société Civile.

Une feuille de route devra être produite pour la suite du processus de plaidoyer.

**SUIVEZ
IRI RDC
SUR LES
RÉSEAUX
SOCIAUX**



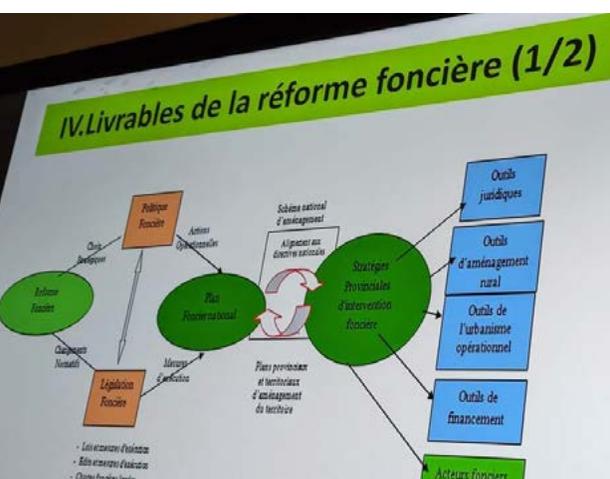
@Iirdc



@iirdc



@Iirdc





Reforme foncière et de l'aménagement du territoire au cœur des échanges entre les organisations de la société civile environnementale et la coordination de l'IRI-RDC



En date du Jeudi 20 juin 2024, les Organisations de la Société civile engagées dans les reformes foncière et de l'Aménagement du territoire, représentées par Congo Watch, CAGDFT, Geofirst Development et IRI-RDC ont tenu une rencontre de mise à jour avec la Coordination de l'Initiative Interreligieuse pour les forêts tropicales (IRI-RDC) et l'équipe technique

de cette organisation au Bureau de la Commission Justice Paix et Sauvegarde de la Création de l'ECC (ECC-CJPSC). Présidée par le Révérend Pasteur Eric NSENGA, Secrétaire Général de l'ECC-CJPSC et Coordonnateur de l'IRI-RDC/ECC, la rencontre a connu la participation de 7 personnes.

Au cours des échanges, les organisations de la Société civile ont fait un point sur les processus des reformes susmentionnées, et ont présenté la Note de Contribution des Organisations de la Société Civile au projet de loi modifiant et complétant la Loi n°73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés, telle que modifiée par la loi n°80-008 du 18 juillet 1980. Elles ont également présenté la stratégie de plaidoyer concernant le projet de loi sur l'Aménagement du territoire.

Les Organisations de la Société civile ont sollicité l'implication des Chefs religieux dans ce processus afin de porter le plaidoyer au haut niveau pour faire avancer le processus et aider le Gouvernement à honorer ses engagement pris dans la deuxième lettre d'intention de CAFI signé le 30 mai 2022 entre le Gouvernement de la République et CAFI.

Par ailleurs le Coordonnateur de l'IRI-RDC a formulé ses recommandations aux organisations de la Société civile présentes afin d'améliorer la stratégie et la note de contribution présentées.

Cette rencontre a inauguré une série d'action qui relance le processus du plaidoyer sur le projet de loi foncière susmentionnés et le suivi du processus de la promulgation du projet de loi sur l'Aménagement du territoire.





Mise en place d'un cadre de collaboration législative entre les organisations de la société civile environnementale et les parlementaires de la 4ème législature

Les Organisations de la Société Civile environnementale de la République Démocratique du Congo ont organisé en consortium une rencontre avec les députés de la 4ème législature en date du 21 juin 2024 au Restaurant ZAMANI à Kinshasa. Portée par IRI-RDC, Congo Watch, CTIDD, CADGFT, Geofirst Development, CFLEDD, et GTCRR, cette rencontre avait comme objectif général de partager, avec les nouveaux parlementaires élus, le travail et les informations dont dispose la société civile pour consolider le plaidoyer, dans la réforme foncière et de faire le suivi sur le projet de loi sur l'Aménagement du territoire.

Vingt-cinq personnes ont pris part à cette rencontre d'échange parmi lesquelles Sept députés nationaux, deux délégués de la CONAREF, un délégué de la Cellule d'Appui Technique à l'Aménagement du territoire (CAT), un délégué du Secrétariat aux Affaires Coutumières du Ministère de l'Intérieur, ainsi que des délégués de la Société civile environnementale.

Lors des échanges, la parole a été accordée au délégué de la CAT et de la CONAREF qui ont chacun retracé les processus des réformes conformément aux engagements du Gouvernement pris dans la 2ème lettre d'intention de CAFI signé le 30 mai 2022. Ils ont également rappelé pour chacun que jusqu'à ce jour les livrables obtenus sont les documents des Politiques dans le secteur Foncier, Agricole et de l'Aménagement du Territoire qui ont été adoptés dans les réunions de Conseil des Ministres. Les deux autres livrables attendus dans le secteur foncier sont la Loi et le Plan Foncier National, ainsi que la loi et les Plans d'Aménagement à différents niveaux (National, Provincial et Local).

Pour ce qui est de la Société Civile, une présentation avait été faite sur l'objectif poursuivi par les Organisations de la Société civile dans ce processus. Prenant la parole au nom des organisateurs, Maître Suzanne LINYONGA, déléguée de la CFLEDD a fait savoir que la Société civile est impliquée dans ce processus pour veiller sur la prise en compte des droits des communautés locales, des peuples autochtones pygmées, des femmes et jeunes dans les réformes qui touchent à la terre et aux ressources naturelles. Elle a fait savoir le niveau d'implication de la Société civile et son combat de consolider les acquis dans les réformes en cours.

En ce qui concerne la Note de contribution de la Société civile au projet de loi modifiant et complétant la Loi n°73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés, telle que modifiée par la loi n°80-008 du 18 juillet 1980 et le processus de la loi sur l'Aménagement du Territoire, Madame Mathilde ROFFET, Directrice de programme de l'ONG Congo Watch en a présenté l'argumentaire.



S'appuyant sur la volonté du Gouvernement à travers le Document de la Politique Foncière et de la 2ème Lettre de d'Intention de CAFI, elle a fait savoir que la Société civile avait produit une Note argumentaire sur le processus afin d'obtenir la réintégration des dispositions qui avaient été élaguées de la loi et cela avait trouvé gain de cause ; A ce jour, l'heure est à la consolidation des dispositions qui prennent en compte les droits des Communautés locales et des peuples autochtones pygmées.

En outre, Le travail des Organisations de la Société Civile environnementale sur les réformes en cours dans le pays a été brièvement présenté, la note de contributions au projet de loi dans le secteur foncier a été présentée, et les commentaires et inputs des participants ont été recueillis en vue d'une synergie future entre les parlementaires alliés et la société civile.

De leur côté, les députés ont salué l'initiative qui leur permet d'être près de leurs électeurs et de défendre leurs droits. Cependant, ils ont voulu connaître le niveau du blocage dans le processus de réforme foncière et ce que les Organisations de la Société Civile attendent d'eux avant de prendre l'engagement de porter leurs contributions une fois le processus de la loi relancé.

Pour une bonne collaboration et un bon suivi du processus de réforme foncière et du projet de loi sur l'Aménagement du territoire, à la fin de l'activité, une synergie entre parlementaires et Société civile environnementale a été mise en place.

